



Mairie de Nant

Place du Claux
12230 NANT

COMMUNE DE NANT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

9. Autres domaines de compétences/ 9.1 Autres domaines de compétence des communes

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NANT

Séance du 07 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 13

Date de convocation : 30/11/2023

Date d'affichage : 30/11/2023

L'an deux mil vingt-trois, le sept décembre, à 18h30, le Conseil municipal de Nant, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Richard FIOL, maire.

Étaient présents : Richard FIOL, Alain DELMAS, Anne-Marie FRENEHARD, Michel VERNHETTES, Paulette FOURNIER, Jean-François GALLIARD, Jean-Pierre CHARALAMBOS, Sabine THOMAS, Yvan BOUAT, Claude AROCAS, Christian JULIAN, Magali COULET.

Était Représentée : Virginie GOVIGNON représentée par Yvan BOUAT

Étaient Absents : Vanessa AUBELEAU, Lionel CAYRON.

Délibération n° 2023-113

Objet : SPA convention pour une campagne stérilisation des chats errants sur le territoire communal

Monsieur le Maire informe que la SPA propose une campagne annuelle de stérilisation des chats errants afin de lutter contre la prolifération des chats errants sans détenteurs.

Il est proposé d'établir une convention de prestations de services pour une campagne de stérilisation.

Cette convention prendra effet à compter du 01/01/2024, pour une durée de 1 ans renouvelable.

La convention prévoit la stérilisation de 5 chats errants sans détenteurs minimum, et par multiple de 5.

Prix par chat :

- 55€ pour un mâle (castration et identification) ;
- 70€ pour une femelle (ovariectomie et identification) ;
- 80€ pour une femelle gestante (ovariohystérectomie et identification) ;

Il sollicite donc l'autorisation de signer cette convention

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'adopter** la convention de prestations de services pour la stérilisation des chats errants sur le territoire communal avec la SPA ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à NANT, le 07 décembre 2023

**Le secrétaire de séance,
Alain DELMAS**

**Le Maire,
Richard FIOL**

